

long et glorieux, avait déjà exprimé l'intention de marquer cet anniversaire par des fêtes qui rappelleraient les démonstrations enthousiastes faites, il y a un demi siècle, dans tout l'univers catholique, en l'honneur de Marie Immaculée.

Continuant ce pieux projet ; y voyant le moyen le plus efficace d'inaugurer un règne déjà plein de promesses et d'espoir ; et comme pour donner, sous les auspices de la Reine des anges et des hommes, le plein essor au plan qu'il s'est proposé de " tout restaurer dans le Christ », Pie X a demandé d'abord que durant tout le cours de la présente année, à chaque mois, fussent célébrés dans toutes les églises du monde, des exercices spéciaux en l'honneur de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge.

De plus, par des lettres datées du 2 février dernier, il décrétait la concession d'un jubilé qui, célébré d'abord à Rome, se répèterait ensuite par tout l'univers, et durant lequel, usant largement de son pouvoir et de ses droits de Souverain, il exercerait dans le monde des âmes le droit de grâce qui lui appartient, et proclamerait une sorte d'amnistie générale à tous les fidèles désireux d'en profiter.

Nous venons aujourd'hui, nos très chers frères, faisant écho à la parole pontificale, et pour répondre à l'attente de votre piété elle-même, vous inviter à prendre votre bonne part des trésors spirituels mis ainsi à votre disposition, et pour cela, nous vous annonçons que le jubilé de l'Immaculée Conception aura lieu dans toute